

COPIE



Ifremer

objet :
Avis sur l'ouverture de la pêche à la
drague sur la lagune de Thau
(votre réf : 831/09 DML)

**Madame la Directrice Départementale
des Territoires et de la Mer de
l'Hérault**

34207 SETE cedex

*Affaire suivie par : C. Mellon et E. Roque d'Orbcastel
Notre référence : ST/JD/LK/1107*

Sète, le 6 octobre 2011

Madame la Directrice,

Dans votre courrier cité en référence daté du 13 septembre 2011 vous sollicitez l'avis de l'Ifremer sur l'ouverture de la pêche à la drague du 1^{er} octobre au 31 mars dans l'étang de Thau.

Les indicateurs connus sur l'activité de pêche à la drague en Etang en méditerranée ont été présentés dans les bilans par activité du dossier scientifique du Plan de gestion 2011 (Règlement 1967/2006) : la flottille moyenne est constituée d'environ 8-10 navires, avec une activité ciblée sur les huitres et les oursins, et un calendrier avec une forte saisonnalité. Un des navires pratiquant ce métier est actuellement équipé d'un système de géolocalisation et de transmission de données vers le système d'information halieutique de l'Ifremer, dans le cadre d'une expérimentation 2011-2012. Nous vous informons que les données correspondant aux déclarations de capture des navires de l'étang de Thau ayant bénéficié de l'autorisation 2010-2011, si elles sont remplies et transmises à vos services, ne nous sont pas actuellement disponibles dans le flux de données en provenance de la DPMA/France AgriMer.

En l'absence de données objectives caractérisant l'activité (nombre de navires ayant exercé une activité de pêche à la drague, période d'activité maximale et zone de pêche effectivement pratiquée) et la production (espèce, quantité, valeur) de l'année précédente, nous ne pouvons émettre d'avis sur l'opportunité d'ouverture de la pêche à la drague à coquillages sur l'étang de Thau.

Par ailleurs, nous attirons votre attention sur le fait que ce type de pêche peut présenter un risque pour le cheptel conchylicole (en particulier dans la crique de l'Angle). En effet, par le relargage de kystes logés dans le sédiment, la pêche à la drague dans l'étang peut être à l'origine de blooms d'*Alexandrium*, dont les toxines présentent un risque sanitaire potentiel pour les consommateurs de coquillages.

**Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer**

Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Station de Sète
Boulevard Jean Monnet
B.P. 171
34203 Sète cedex
France

téléphone 33 (0)4 99 57 32 00
télécopie 33 (0)4 99 57 32 94
<http://www.ifremer.fr>

Siège social
155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France

S. Nanterre B 330 715 368
7219Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00
télécopie 33 (0)1 46 48 21 21
<http://www.ifremer.fr>

Enfin, le classement sanitaire des zones concernées par votre demande est en B pour l'étang de Thau (zones 34.38 et 34.39) pour les groupes 2 et 3, et en B saisonnier pour la zone 34.40 des eaux blanches (partie est de la lagune) avec une estimation de la qualité en D.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Directeur de la Station
Ifremer - Sète

Copies :
RBE/ HM
LER/LR